

**République Algérienne Démocratique Et populaire**  
**Ministère de la Santé**

**Direction de la santé et de population de la wilaya de Blida**  
**L'Etablissement hospitalier spécialisé en transplantation d'organes et de tissus de Blida**

**NIF/ 001609010000277**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément à la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux dispositions du décret présidentiel n° 15-247 du 16septembre 2015 portant réglementation du marché public et des délégation de service publics, L'Etablissement hospitalier spécialisé en transplantation d'organes et de tissus de Blida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la deuxième Avis d'Appel d'Offres ouvert avec exigence de capacité minimal après modification n°02/2025 paru dans les quotidiens (المسار العروي) et (الصوحية نيوز) en date du 15/10/2025, relatif à l'acquisition des équipements médicaux au profit de l'EHS TOT Blida, après l'évaluation des offres, l'attribution provisoire du marché est établi comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignations</b>	<b>Soumissionnaires</b>	<b>N° d'identifiant fiscal</b>	<b>Montant de la soumission en Dafttc</b>	<b>Montant de la soumission après correction Dafttc</b>	<b>Note technique 85/85</b>	<b>Note financière</b>	<b>Condition de choix</b>
01	Lot N°01 : Colonne de cœliochirurgie pour service chirurgie général.	Sarl Excellence Santé	000916100249008	14 980 367.36	-	58.80	Offre moins disant	Offre moins disant
04	Lot N°04 : Acquisition appareil a vide (VAC – Vacuum Assisted Closure)	Eurl Kleber Pharma	00193111228225	975 800.00	-	80	Offre unique	Offre unique
07	Lot N°07 : Equipment pour service laboratoire							
09	Lot N°09 : Appareil Endonaufrage pour chirurgie vasculaire.	Sarl BioMedic	099943032222125	17 334 730.00	-	80	Offre unique	Offre unique

Conformément à l'article 56 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et à l'article 82 du décret n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation du marché public et des délégations de service publics. Tout soumissionnaire intéressé peut se rapprocher du service contractant, à prendre connaissance, des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financières au plus tard (03) trois jour à compter du premier jour de la publication de cette avis d'attribution provisoire.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par la commission d'évaluation des offres peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Blida dans le délai ne dépasse pas (10) dix jours qui suivent la date de premier jour de publication du présent avis dans le BOMOP ou la presse.